



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL  
SRAG

**Arrêté n° 2015 / *AB* /PREF/SG/SRAG du 30 DEC. 2015**  
**Autorisant une manifestation sportive**  
**à Saint-Martin le 10 janvier 2016**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

\*\*\*\*

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

- Vu** l'arrêté n°2015-199/SG/MCI du 30 octobre 2015 modifiant l'arrêté n°2015-036 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 10 novembre 2015 formulée par Messieurs Saint-Elmo ARNELL président du Vélo-Club de Grand Case et Patrick TRIVAL, président de l'Avenir Sportif Club de Saint-Martin ;
- Vu** les polices d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par les organisateurs ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 28 décembre 2015;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 10 décembre 2015;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 10 décembre 2015 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 17 décembre 2015 ;

**Sur proposition** du chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

## A R R Ê T E

**Article 1er** : Monsieur Saint-Elmo ARNELL, président du Vélo-Club de Grand Case et Monsieur Patrick TRIVAL, président de l'Avenir Sportif Club de Saint-Martin, sont autorisés à organiser un duathlon (course cycliste et course pédestre), le dimanche 10 janvier 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

**Article 3** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

**Article 4** : Le chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,  
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES

**Délais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa notification, auprès du tribunal administratif de Saint-Martin, 6 rue Victor Hugues 97100 BASSE-TERRE

Nom de L'évènement : **Le Duathlon du Vélo Club de Grand Case**"

Organisateur : V C G

Date : **10 Janvier 2016**

Catégorie : **Open (Course de Vélo )**

Itinéraire :

Premier Départ à 07h30 MJC de Grand Case –Pont de grand case Blvd Bertin-Maurice – Eglise Catholique – Intersection du Restaurant - La poste – Station d'essence B P la savane **3fois (demie-tour)** la Poste Blvd Franklin Lawrence - Best Choice Supermarket RN 7 Grand case – Simply – Rondpoint de Cul de sac(**3 fois**) puis Face à SIMPLY- DEVIATION route de L'Espérance- Entrée de l'aéroport – Restaurant Spiga- ARRIVEE MJC Grand case- Soit **22kms 150**.

Nom de L'évènement : **Le Duathlon du Vélo Club de Grand Case"**

Organisateur : V C G

Date : **10 Janvier 2016**

Catégorie : Open

Itinéraire :

**Premier Départ Course à pied : à 07h00 MJC de Grand Case –Pont de grand case Blvd Bertin-Maurice – Eglise Catholique – Tourne à Gauche à L'intersection du Restaurant - Blvd Franklin Lawrence - Best Choice Supermarket RN 7 Grand case – Face à Simply - Déviation Ancienne route de L'Esperance- Entrée de L'aéroport Grand Case – Restaurant Spiga- ARRIVEE MJC Grand case- Soit 4kms 800.**

**Deuxième départ Course à pied : MJC de Grand Case – Pont de Grand Case- Blvd Bertin-Maurice Eglise Catholique Tourne à Gauche à L'intersection du Restaurant - Blvd Franklin Lawrence - Best Choice Supermarket RN 7 Grand case – Rue de Shanty Town- Rue du Wilk Pont de Grand case- ARRIVEE MJC de Grand Case soit 1km760.**

Nombre de spectateurs attendus : 400 -

DESIGNATION DES POINTS DANGEREUX NECESSITANT LA PRESENCE DE  
SIGNALEURS

- Pont de Grand case BLVD Grand case
- Ancienne Ecole Grand Case
- Eglise Catholique BLVD Berlin Namu
- Intersection BLVD Berlin Namu et Lawrence
- La Poste la savane
- B.P. Station d'Essence - La savane
- Pharmacie Grand Case -
- Intersection Shanty Town "Rue"
- Intersection Hope Estate
- Rond-Point Cul de Sac.
- Deviation Route de l'Esperance
- Entree l'aéroport du Grand Case
- Intersection Petite Hogue / BLVD Grand Case
- MJC Grand Case Fin.

DESIGNATION DES SIGNALEURS

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	N° du permis de conduire	Date de délivrance
GROSS Charles	10-11-1970	Grand Case	080396300075	26-10-2008
LEWIS Rodrigue	01-09-1965	Grand Case	981096300023	13-06-2007
CHARBONNIER Daniel	10-07-1960	BLVD Grand Case	890396300009	15-11-1989
LAKE Max	09-09-1990	Grand Case	080997100289	26-10-2009
LAKE ANN M.	15-08-1974	Grand Case	970196300005	23-10-2006
LAKE Eustache	20-09-1958	Grand Case	1109963000105	30-11-2009
FLEMING Jean Michel	17-05-1973	Hameau du Pont	91196300009	29-07-1994
DAVID Antoine	13-01-1964	Grand Case	110596300066	14-08-2002
OBERLE Sebastien	03-10-1986	Grand Case	120696300049	14-5-2013
PAROLTA Jean	25-09-1966	Grand Case	850296300013	06-11-2006
BRYAN Marcia	10-03-1972	Orleans	930696300008	19-01-1994
ARNELL Anthony	25-09-1986	Went-Vernon II	040496300005	23-10-2006
HADGE Anthony	18-03-1971	Orleans	970196300048	14-02-2008
DUBOIS Carolette	29-01-1975	Grand Case	930684200097	27-08-1993
GROSS Shealyne	16-07-1967	Grand Case	890996300015	24-01-1990